



Séance du 7 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	32

Objet de la délibération
FINANCES Budget Primitif 2022
Référence
1_20220702_7.1.2

Date de la convocation
01/02/2022

Date d'affichage
11/02/2022

L'année deux mille vingt-deux, le sept février à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, DECLÉ, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, Mme PINON, DEBART, BOCQUILLON, DOVERGNE, Mme THIEBAUT, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSÉS, BOHIN, MAGNIER, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à M. DECLÉ  
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART  
M. RENAUX a donné pouvoir à M. RIFFLART,  
M. OURDOUILLÉ a donné pouvoir à Mme FOURÉ  
M. CAPELLE a donné pouvoir à M. DOVERGNE  
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. GAILLARD  
M. STOTER a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS  
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSÉS  
M. DURIEUX a donné pouvoir à M. MAGNIER  
M. DINOQUARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. SAVREUX, FOUCAULT, GEST, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, DUFOUR, VANDEPITTE, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, SUIN, Mme A. LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, LENGLET, NOBLESSE, PETIT, Mme HIVER

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,  
Vu le projet de budget pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation aux membres du Comité syndical et joint à la présente délibération,

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le budget 2022.

Le bureau réuni le 24 janvier 2022 et la Commission Finances et Ressources Humaines réunie le 19 janvier 2022 ont émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le

 SLO

ID : 080-200082063-20220207-1\_20220207\_712-BF

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Vu l'avis de la commission finan  
Vu l'avis du bureau syndical du 24/01/22,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Décide d'adopter le budget 2022 du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Fait et délibéré le 7 février 2022  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
P. RIFFLART